

Le Projet d'Aménagement Durable consultable en Mairie



Lors de la réunion publique organisée à l'initiative de la CCAPV qui s'est déroulée le 19 novembre à Barrême, il avait été fait part de l'état d'avancement des travaux sur l'élaboration du Projet d'Aménagement Durable, PADD qui définit, à long terme, les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement de l'ensemble des communes concernées, et qui a été établi sur la base d'un diagnostic intercommunal qui mettait en exergue les atouts et faiblesses du territoire.

Les communes s'étaient engagées à mettre à la disposition du public une communication de ces projets.

C'est chose faite à Barrême: vous pouvez prendre connaissance de ce document en vous présentant au secrétariat de mairie, aux horaires d'ouverture habituels.